



34310

Téléphone : 04 67 89 41 46
Adresse mail : contact@mairie-cruzy.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA REGIE DES POMPES FUNEBRES

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Conformément à l'article L.2121-12 du même code, cette note devra être mise en ligne sur le site internet de la commune.

I. Le cadre général du budget.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de la collectivité. Il s'agit du bilan de l'année N et doit être voté avant le 30 juin de l'année N+1.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la régie,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

II. La section de fonctionnement

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2023

Recettes de fonctionnement	7 954.57 €
Dépenses de fonctionnement	6 991.69 €
Résultat de l'exercice 2023	962.88 €

Résultat 2022 reporté : 1 840.17 €

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'achat de marchandises (certains) et fournitures, l'entretien du corbillard, la rémunération des vacataires, les diverses primes d'assurance... .

Les dépenses de fonctionnement 2023 s'élèvent à 6 991.69 €.

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux prestations liées aux obsèques.

Les recettes de fonctionnement 2023 s'élèvent à 7 954.57 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges à caractère général	3 983.90		
Charges de personnel	1 433.57	Produits des services : obsèques	7 954.57
Opérations d'ordre	1 574.22		
TOTAL	6 991.69	TOTAL	7 954.57

III. La section d'investissement

a) Résultats d'investissement pour l'année 2023

Recettes d'investissement	1 574.22 €
Dépenses d'investissement	0.00 €
Résultat de l'année 2023	1 574.22 €

Excédent d'investissement 2022 reporté : 2 050.91 €

Les dépenses d'investissement :

Aucune dépense d'investissement en 2023.

Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement correspondent essentiellement aux opérations d'ordre liées aux amortissements en cours.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
	0.00	Opérations d'ordre	1 574.22
TOTAL	0.00	TOTAL	1 574.22

Fait à CRUZY, le 19 mars 2024

**Madame la Présidente,
Sandrine MANRESA**

